



Les Examens de Laboratoire pris en charge au CH

Dans le cadre d'une prise en charge totale du patient, et de l'amélioration de votre parcours de soin, vous pouvez vous présenter au centre de prélèvement pour tout examen de Laboratoire.

Une infirmière ou une secrétaire vous accueillera pour constituer, avec vous, votre dossier administratif (Consultation n°6) directement au centre de prélèvement.



Il ne vous est donc plus nécessaire de passer par les admissions.

Vous pouvez vous présenter :

- **quelle que soit votre prescription** (consultations externes du CHI) ou privée (médecins de ville)
- **avec ou sans rendez-vous.**

Le centre de prélèvement est ouvert

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
et **le samedi de 8h30 à 12h30**
sans interruption
(avec ou sans rendez-vous)



Dr BOUASRIA

Chef de Pôle Médico-Technique

La Direction